TCL

NAO 2022

Sur les 3 réunions prévues pour les négociations annuelles obligatoires (NAO) la direction pour ce 2em round a fait les propositions suivantes :

+1,75 % sur le point 100.
a) Rétroactif au 1er Janvier 2022 sous condition de signature d'accord des NAO.
b) Mise en place unilatérale, sans rétroactivité si désaccord.

+0,50 € sur le ticket Restaurant. Le ticket restaurant serait à 7,60€ dont 0,30€ à la charge de la direction et 0,20€ financé par le salarié.

Le forfait mobilité durable qui s'étalonnerait entre 0 et 150 € sachant qu'aucune garantie n'a été actée et qu'un décret fixe son plafond à 500 €.

Pour rappel, l'UGICT-CGT des TCL revendique une augmentation du point 100 à +5%.

Parallèlement, nos revendications concernant la transformation de la prime de vacances en un 14ème mois ainsi que la prise en compte de la pénibilité ont été balayées par la direction. Notre revendication portant sur le déblocage du plafond du compteur HEC restera un sujet de négociation.

La dernière réunion aura lieu le 08 Avril 2022. Des avancées sont encore possibles et envisagées. Face au chantage de la direction au sujet d'une signature d'accord des NAO entrainant une éventuelle rétroactivité au 1er Janvier 2022, nous ne manquerons pas de vous informer et vous consulter sur les dernières propositions de la direction.